

Paroisses de Champéry / Val-d'Illicz / Troistorrents-Morgins

Articles pour le Bulletin paroissial : JUILLET-AOÛT 2020

NOUVEL HORAIRE DES MESSES durant l'ÉTÉ : Samedi 20 juin- jeudi 13 août

Jour de la Semaine	Heure	Lieu - église
Mardi	9h00	Champéry
Mercredi	17h00	Troistorrents
Jeudi	9h00	Morgins
Vendredi	17h00	Val-d'Illicz
Samedi	17h00	Champéry
	18h30	Troistorrents
Dimanche	9h00	Val-d'Illicz
	11h00	Morgins

Note : S'il y a possibilité de dire à nouveau la Messe au Foyer des 3 Sapins, celle-ci sera dite, le mercredi en fin de matinée, à 11h15.

AGENDA des MESSES, Samedi et Dimanche & Messes particulières :

JUILLET 2020

DATES	TROISTORRENTS	MORGINS	VAL D'ILLIEZ	CHAMPÉRY
Je 2 juillet		Savolaire 11h00		
Sa 4 juillet	18h30			17h00
Dim 5 juillet		11h00	9h00	
Je 9 juillet		Chanso 11h00		
Sa 11 juillet	18h30			17h00
Dim 12 juillet		11h00	9h00 <i>Champoussin 11h00</i>	
Ve 17 juillet			Mt Corbaz 11h00	
Sa 18 juillet	18h30			17h00
Dim 19 juillet		11h00	9h00	
Je 23 juillet		Tovassières 11h00		
Sa 25 juillet	18h30			17h00
Dim 26 juillet		11h00	9h00	
Je 30 juillet		17h00		Départ à 9h00 Marche - Oratoires

AOÛT 2020

DATES	TROISTORRENTS	MORGINS	VAL D'ILLIEZ	CHAMPÉRY
Sa 1 ^{er} août	18h30			10h30 17h00

Dim 2 août		11h00	9h00	
Sa 8 août	18h30			17h00
Dim 9 août		11h00	9h00 <i>Champoussin 11h00</i>	
Ve 14 août	18h30			17h00
Sa 15 août	9h00	11h00 patronale	9h00	Barme 11h00
Dim 16 août	9h00	11h00	9h00	11h00 patronale
Sa 22 août	18h00			
Dim 23 août	9h00	11h00	9h00	11h00
Sa 29 août	18h00			
Dim 30 août	9h00	11h00	9h00	11h00

Récapitulatif Juillet-Août 2020 :
MESSES sur les Alpagnes / marche des Oratoires / Champoussin / Barme

- Jeudi 2 juillet : 9h00 rendez-vous devant l'église de Morgins, 11h00 Messe à **Savolaire**
- Jeudi 9 juillet : 9h00 rendez-vous devant l'église de Morgins, 11h00 Messe à **Chanso**
- Dimanche 12 juillet, 11h00 Messe à la chapelle de **Champoussin**
- Vendredi 17 juillet : 9h00 rendez-vous devant l'église de Val-d'Illiez, 11h00 Messe au **Mont-Corbaz**
- Jeudi 23 juillet : 9h00 rendez-vous devant l'église de Morgins, 11h00 Messe à **Tovassières**
- Jeudi 30 juillet : **Marche jalonnée par des Oratoires**, 9h00 rendez-vous devant l'église de Champéry
- Dimanche 9 août, 11h00 Messe à la chapelle de **Champoussin**
- Samedi 15 août, fête de l'Assomption : 11h00 Messe devant l'Oratoire du plateau de **Barme**

Note : la fête anniversaire des 20 ans du Carillon de la Paix, prévue à Morgins le 15 août, est annulée pour cette année 2020.

INFOS – Paroisse de Troistorrents-Morgins

- **Fête Paroissiale**

La fête paroissiale sera célébrée le dimanche 8 novembre 2020. Il n'y aura pas de brocante cette année. Merci de ne rien amener.

- **Jubilaires de Mariage**

Les couples qui fêtent ou ont fêté leurs 10, 15, 20, 25,30, 35... etc ans de mariage religieux en 2019 et 2020 auront l'amabilité, s'ils le désirent, de s'inscrire afin que nous puissions les honorer tout simplement lors de la fête paroissiale, prévue le dimanche 8 novembre.

De même les couples domiciliés dans notre paroisse et qui se sont mariés au cours de cette année à Troistorrents ou à Morgins, ou dans une autre église peuvent aussi s'inscrire. Nous souhaiterions aussi les honorer pour ce grand événement.

Si vous connaissez dans votre entourage familial, une religieuse ou un religieux, un prêtre qui fête aussi son anniversaire de consécration religieuse ou presbytérale, veuillez nous le faire savoir, afin que nous puissions le fêter aussi.

Pour s'inscrire : envoyer soit par écrit vos coordonnées, adresse, années de mariage à l'adresse suivante : Secrétariat Paroisses Illiez, Place de la Cure 1, 1873 Val-d'Illiez, soit par tél. : 024 477 11 13, soit par email : secretariat.illiez@bluewin.ch

« Camps-Voc »

En raison de l'épidémie du Coronavirus, tous les « Camps-Voc » prévus cet été 2020 ont été annulés. En revanche, il est possible de vivre un « Camp-Voc » virtuel ou numérique, en se rendant sur le site web du mouvement : www.vocations.ch/camps-voc/

BILLET SPIRITUEL : **SANCTIFIONS LE DIMANCHE !**

En raison de l'épidémie du Coronavirus et de l'interdiction de célébrer publiquement les messes, **nos évêques suisses ont dispensé les personnes « confinées » d'assister aux messes dominicales.** Et cette dispense exceptionnelle, même après le « retour à des messes publiques » depuis le 28 mai, vaut toujours pour les personnes « à risque »

Pendant aucun d'entre nous n'est pour autant dispensé de sanctifier le « Jour du Seigneur » !

Il est écrit à ce sujet dans le livre de l'Exode que Dieu bénit précisément le 7^{ème} jour. Et celui qui à l'époque « violait » le jour du Sabbat s'exposait à être lapidé, jusqu'à ce que mort s'ensuive ! Moïse ne plaisantait pas sur ce commandement divin ! Et l'histoire du peuple d'Israël témoigne ainsi que nombre de malheurs lui sont advenus parce que le peuple avait profané le Sabbat !

Et le Ciel lui-même, avec les apparitions de Notre-Dame à la Salette, en 1846, est venu nous le rappeler. Notre-Dame, parlant au nom de son divin Fils, dit ainsi aux deux bergers, Mélanie et Maximin : « Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et on ne me veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils. » Et Notre-Dame ajoute encore : « Il ne va que quelques femmes un peu âgées à la messe ; les autres travaillent le dimanche tout l'été ; et l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la messe que pour se moquer de la religion. »

Sanctifier le Dimanche revient ainsi à honorer et à remercier la Sainte Trinité : avec le Dieu le Père, notre Créateur, qui s'est « reposé » le 7^{ème} jour, après les 6 « jours » de la Création ; avec Dieu le Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, notre Rédempteur et Sauveur, qui au jour de Pâques, est ressuscité au 1^{er} jour de la seconde Création, en manifestant sa victoire sur le péché, en triomphant du démon, en nous réconciliant avec Dieu, et en nous méritant la vie de grâce et le don final du Salut ; avec Dieu l'Esprit-Saint qui au jour de la Pentecôte (et qui se trouve être également un Dimanche) se donne à l'Eglise naissante pour la sanctifier.

Concrètement, comment sanctifions-nous le Dimanche ? voici quelques recommandations que l'Eglise nous enseigne en la matière :

- éviter en ce jour (sauf nécessité) le travail dit « servile ». Ce qui veut dire par ailleurs de « travailler » les 6 autres jours dans l'intention de glorifier Dieu de par notre travail qu'on aura pris soin de lui offrir.

- éviter d'une manière générale tout ce qui profane ce jour consacré à Dieu, éviter tout péché !

- occuper au moins 1 heure (sur les 168 heures que comporte une semaine) à assister à la messe le dimanche, ou à défaut (si nous ne pouvons pas y assister) à la remplacer par exemple par des prières, par la lecture et la méditation de l'Evangile du dimanche, par une communion spirituelle, par des lectures spirituelles qui « élèvent » notre âme, etc... Suivre une messe à la télévision ? pourquoi pas, mais veillons à ce que nous ne soyons pas que passifs, car rien ne remplace une prière

personnelle, faite dans le secret et le silence de notre « chambre »... alors Dieu qui voit dans le secret de ton cœur, te le revaudra. **Alors Dieu ne manquera pas de te bénir, lui qui a béni le « 7^{ème} jour » !**

Écrit : par J.-Michel Moix